

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance de 19 et 20 juin 2012

2012 V. 95 Vœu relatif à la dette de l'Etat à l'égard de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant les multiples transferts de compétences de l'Etat vers la Ville ou le Département de Paris, depuis une décennie ;

Considérant que ces transferts ont systématiquement engendré des surcoûts pour la capitale et des compensations qui n'ont pas été à la hauteur des compétences transférées ;

Considérant qu'à ce titre, la dette de l'Etat à l'égard de Paris s'élève à plusieurs centaines de millions d'euros ;

Considérant que les déclarations du Maire de Paris étaient jusqu'à présent, à juste titre, d'une grande fermeté à l'égard du gouvernement sur le sujet ;

Considérant, cependant, la réalité des difficultés budgétaires de l'Etat et le nécessaire effort qu'il faudra conduire de désendettement de l'Etat ;

Sur la proposition de M. Jean-François MARTINS,

Emet le vœu que :

- M. le Maire de Paris adresse au Premier Ministre un état des dettes de l'Etat à l'égard de Paris,
- M. le Maire de Paris engage, sur cette base, une négociation globale avec l'Etat sur l'avenir de la dotation globale de fonctionnement de Paris et des perspectives financières de la capitale.